

SEUILS DES TAUX D'INTÉRÊT EXCESSIFS AU TITRE DU 2^{ème} SEMESTRE 2023

Par Arrêté en date du 4 Décembre 2023, le ministère des finances a publié les taux d'intérêt effectifs moyens, relatifs au premier semestre 2023 pour chaque catégorie de concours bancaire ainsi que les seuils des **taux d'intérêt excessifs** correspondants au titre du **deuxième semestre 2023** comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Catégorie des concours	Taux d'intérêt Effectif moyen (%)	Seuil du taux d'intérêt excessif correspondant (%)
1. Leasing mobiliers et immobiliers	13.73	16,47
2. Crédits à la consommation	11.73	14.07
3. Découverts matérialisés ou non par des effets	11.52	13.82
4. Crédits à l'habitat financés sur les ressources ordinaires des banques	10.57	12.68
5. Affacturage	12	14.40
6. Crédits à long terme	10.26	12.31
7. Crédits à moyen terme	10.47	12.56
8. Crédits à court terme découverts non compris	10	12

Étant signalé que le **taux effectif global** de chaque crédit octroyé par les banques et les établissements financiers **ne doit pas dépasser le taux d'intérêt excessif** de la catégorie de crédit correspondante.